

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/201 du 3/05/80 /MJT-DGTFP-DFP

Portant intégration et nomination de Messieurs MONZONGOYI Isidore et MOKOUMBOU Jean Appolinaire dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Aéronautique Civile)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 72-272 du 5.8.1972 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique Civile abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du décret n° 63-185 du 19.6.1963 ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1972 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;  
(/u le décret 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;  
(/u le décret 63-81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 79-155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u les dossiers des intéressés ;

DECRETE :

...

*Handwritten initials*

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 72/2/72 du 5.8.1972 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Messieurs <sup>Jean</sup> MONDZONGOYI Isidore, né le 13.4.1951 à Motokomba et MOKOUMBOU Apollinaire, né le 13.1.1951 à Epéna-Ibala, titulaires du diplôme d'Ingénieur Mécanicien (Spécialité : Entretien des cellules et moteurs) obtenu à l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de Kiev (U.R.S.S.) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Aéronautique Civile) et nommés au grade d'Ingénieur (de 2ème échelon stagiaire, indice 940)

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRZAVILLE, le 3. Mai 1980

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

P. Le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile,

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction, Chargé de l'Environnement,

Colonel Louis ZAVAN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

CAPITAINE BENOIT MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre du Travail et de la Justice

Henri L O P E S.

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

- JORPC 3
- DGTFP/DFP 2
- DFP/BST 1
- D.B. 1
- D.C.F. 1
- M.T.A.C. 1
- INTERESSES 2
- DOSSIERS 6
- SGCM/BC 2

*Handwritten signature*